

La Voie de l'Avenir

Avril 2008



Lettre aux actionnaires
de Groupe Eurotunnel SA



Augmentation de Capital, Phase II

Chers actionnaires,

Après d'excellents résultats 2007, le premier trimestre de cette année 2008 nous a permis d'établir deux records historiques : le 13 mars 2008, 6 821 camions ont traversé la Manche à bord de nos Navettes, et pour la semaine du 10 au 16 mars, 36 032 camions ont effectué la traversée.

Durant ce même trimestre, Eurostar, grâce à la mise en service de la voie nouvelle à grande vitesse, réalisait en plein hiver l'équivalent de l'activité d'un été : 21,3 % de hausse du trafic par rapport au premier trimestre 2007, hausse dont nous bénéficiions intégralement puisque nous percevons un péage sur chaque passager transporté.

Cette infrastructure exceptionnelle et sans équivalent qu'est le tunnel sous la Manche a encore une fois, démontré que nous pouvions traiter des volumes d'activité toujours plus importants, en assurant rapidité et qualité de service dans le plus grand respect de l'environnement.

Ce début d'année a également vu le succès de la première tranche de l'augmentation de capital et le remboursement le 10 avril dernier, de plus de 52 % des ORA II.

Le moment était donc venu de lancer la seconde phase de cette augmentation de capital, pour permettre de notifier début juin aux détenteurs des ORA II encore en circulation, le remboursement de celles-ci et ainsi accélérer la réduction de nos frais financiers et poursuivre la relation déjà engagée.

La constitution du syndicat bancaire de placement a fait l'objet d'un appel d'offres qui a montré la forte appétence des établissements financiers pour notre opération. Nous en avons profité pour retenir 5 banques internationales de premier plan et optimiser l'opération. Il s'agit de : ABN AMRO, HSBC, LAZARD-NATIXIS, LEHMAN BROTHERS et UBS Investment Bank.

Cette augmentation de capital est simple et conventionnelle, et va permettre de lever plus de 915 M€. Elle est totalement garantie.

Le prix d'émission est fixé à 8,75 € par action, soit une décote de l'ordre de 28 % par rapport au cours de Bourse du 25 avril 2008.

A l'instar de ce qui a été fait à l'occasion de l'émission des TSRA, il est prévu d'accorder "**une prime de fidélité**" aux actionnaires participant à la stabilisation de l'actionnariat de notre société. Cette prime sera de 1 action pour 22 actions nouvelles conservées sans discontinuer jusqu'au 6 mars 2011.

Le Conseil a voulu que vous, Actionnaires, ayez la possibilité d'accroître votre portefeuille à des conditions très avantageuses.

Concrètement, vous avez droit à un BSA gratuit par action détenue, 4 BSA vous permettant de souscrire à 7 actions nouvelles. Attention, ces BSA (à surtout ne pas confondre avec les BSA émis à la suite de l'OPE de juin 2007), seront cotés sur le marché d'Euronext Paris, au comptant, code ISIN FR0010612184 **du 30 avril 2008 inclus au 16 mai 2008 inclus**.

J'ai conscience que le mois de mai comporte de nombreux jours fériés (le 8 et le 12 mai étant toutefois des jours de Bourse), mais nous sommes tenus par la date de notification du remboursement des ORA II. Soyez donc très vigilants si vous voulez exercer vos BSA.

Cette opération fait l'objet d'une offre au public uniquement en France et au Royaume-Uni, mais est ouverte à tous les actionnaires, quels que soient leur nationalité et leur pays de résidence, qui peuvent utiliser leurs droits et souscrire à cette augmentation de capital.

Groupe Eurotunnel SA a préalablement avisé et informé toutes les banques et intermédiaires financiers de la place de Paris et de Londres ; ces derniers sont donc à même de répondre à toutes vos questions sur cette opération.

Si vous êtes actionnaire au nominatif pur, vous recevrez un courrier de la part de BNP Securities Services. Si vous êtes actionnaire au porteur, n'hésitez pas à solliciter votre intermédiaire financier habituel qui a l'obligation de vous répondre afin d'obtenir tous les renseignements sur les modalités de cette opération et l'application de vos instructions. Si vous êtes détenteurs de CDI, vous devez contacter Computershare ou votre "broker" habituel.

Je souhaite donc que vous soyez nombreux à vous mobiliser, pour marquer votre confiance dans le Nouvel Eurotunnel.

Grâce à cette augmentation de capital nous pouvons maîtriser notre avenir, construire le développement futur du groupe et créer de la valeur pour vous, Actionnaires. Si vous souhaitez y contribuer, n'hésitez pas à utiliser vos BSA gratuits pour souscrire de nouvelles actions à un prix avantageux avant le 16 mai 2008.

Encore merci pour votre attachement à Groupe Eurotunnel.
Très fidèlement,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "JG".

Jacques Gounon,
Président-Directeur général

Comment participer à l'augmentation de capital ?

Du 30 avril au 16 mai¹, Groupe Eurotunnel SA lance une augmentation de capital, par l'attribution gratuite à l'ensemble de ses actionnaires de 1 BSA par action regroupée GET SA (code ISIN FR0010533075) détenue à la date du 29 avril 2008, lesdits BSA permettant à leurs titulaires de souscrire à des actions nouvelles.

Ces BSA, dont les caractéristiques détaillées font l'objet d'un prospectus visé par l'AMF le 28 avril 2008 sous le numéro 08-077, seront cotés et négociables sur le marché d'Euronext Paris et sur le London Stock Exchange du 30 avril au 16 mai 2008 inclus. Ce prospectus est consultable sur les sites www.amf-france.org et www.eurotunnel.com.

You avez le choix entre plusieurs options :

1. Participer à cette augmentation de capital, par l'exercice de vos BSA

Si le nombre de BSA que vous détenez ne vous permet pas de souscrire à un nombre entier d'actions nouvelles (4 ou un multiple de ce chiffre), vous pouvez :

- acheter en bourse le nombre de BSA qui vous manque pour acquérir vos actions nouvelles, ou
- vendre les BSA excédentaires.

2. Ne pas participer à cette augmentation de capital

Vous pouvez vendre la totalité de vos BSA sur le marché. Toutefois ces BSA vous seront automatiquement rachetés à un prix communiqué par voie de presse et arrêté selon la méthodologie mentionnée dans le prospectus dans le cas où vous ne les auriez ni exercés ni cédés.

¹ Les BSA non exercés à cette date feront l'objet d'un placement privé le 27 mai 2008.

Pour en savoir plus

Groupe Eurotunnel SA a préalablement avisé et informé toutes les banques et intermédiaires financiers ; ces derniers doivent donc être à même de répondre à toutes vos questions sur cette opération.

■ Si vous êtes actionnaire au nominatif pur,

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES est votre interlocuteur et répondra à toutes vos questions sur l'opération.

Tél. : **0810 139 570** (depuis la France - N° Azur coût d'un appel local)

Tél. : +33 1 55 77 41 02 (depuis l'étranger).

Paris.bp2s.get.sa.shareholders@bnpparibas.com

■ Si vous êtes actionnaire au porteur ou au nominatif administré,

vous devez prendre contact directement avec votre conseiller bancaire ou intermédiaire financier habituel, qui a l'obligation de répondre à vos questions ainsi que de traiter votre choix quant à cette opération. Sachez que Groupe Eurotunnel SA met en place du 5 au 16 mai, une ligne dédiée pour répondre à toutes vos questions concernant les modalités de l'opération. En ce qui concerne la gestion de votre compte titres, vous devez impérativement vous adresser à votre intermédiaire financier habituel (banquier ou courtier) et à lui seul.

Du 5 au 16 mai, vous pouvez contacter le **0 800 00 10 12** (ou le +33 1 44 84 80 94 depuis l'étranger), du lundi au vendredi de 8h45 à 18h (heure française) y compris les 8 et 12 mai.

■ Si vous êtes détenteurs de Certificats CREST (CDI) par l'intermédiaire de Computershare :

COMPUTERSHARE INVESTOR SERVICES PLC

Tél. : **0 870 703 0039** (Local rate)

web.queries@computershare.co.uk

Pour tout autre mode de détention de CDI, adressez-vous à votre intermédiaire financier, banquier ou courtier qui gère votre compte titres.

Premier trimestre 2008 : 187,6 M€ le chiffre d'affaires progresse de 15 %

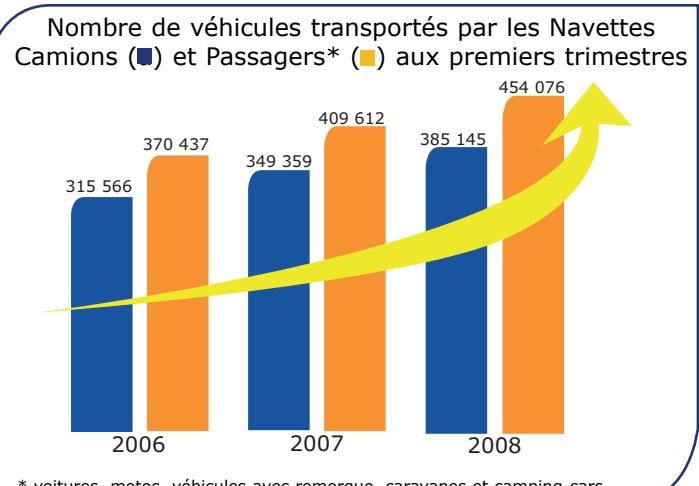
Dans le prolongement des remarquables résultats de l'année 2007, Eurotunnel enregistre au premier trimestre 2008 une nouvelle croissance de son chiffre d'affaires : il s'élève à 187,6 millions d'euros, soit une progression de +15 % par rapport à la même période de l'année précédente, à taux de change constant. Cette performance résulte à la fois de l'augmentation des volumes et des prix moyens.

L'ensemble des trafics Navettes (camions, voitures et autocars) a progressé de manière significative, par l'effet d'un calendrier favorable (l'année bissextile et week-end de Pâques au premier trimestre) et, surtout, d'une qualité de service reconnue par des clients de plus en plus nombreux.

Le nombre de camions embarqués dans les Navettes d'Eurotunnel s'élève à 385 145 (+10 %). Historique : avec 135 085 camions transportés en 31 jours, le mois de mars 2008 devient le mois record depuis l'ouverture du service.

Le nombre de voitures transportées augmente dans des proportions équivalentes (+11 %), soit 454 076 véhicules ; les autocars enregistrent une progression de 7 %.

2 175 042 passagers ont emprunté l'Eurostar via le tunnel sous la Manche au premier trimestre, soit 380 000 de plus que durant la même période en 2007 (+21 %).



Groupe Eurotunnel n'a aucune maîtrise sur les délais d'acheminement de La Voie de l'Avenir et n'assumera donc aucune responsabilité dans tout retard de réception de ce document. Pour recevoir l'information en temps réel, sur votre messagerie électronique, vous êtes invité à en faire la demande auprès du Centre Relations Actionnaires, par email uniquement.

Pour contacter le
Centre Relations
Actionnaires



Centre Relations Actionnaires
Groupe Eurotunnel, B.P. 69, 62904 Coquelles Cedex
info.actionnaires@eurotunnel.com

www.eurotunnel.com